

D E C I S I O N

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE

- VU l'ordonnance n° 66-133 du 2 Juin 1966 portant statut général de la Fonction Publique
- VU le décret n° 67-96 du 1^{er} Juin 1967 complétant le décret n° 64-78 du 2 Mars 1964 portant création d'un corps d'Inspecteurs généraux;
- VU l'arrêté ministériel du 15 Mai 1970 portant intégration et titularisation de Monsieur HAKAT Mostefa dans le corps des Professeurs certifiés.

- D E C I D E -

ARTICLE 1/ Monsieur HARKAT Mostefa est délégué dans les fonctions de chargé de Mission d'Inspection générale des Mathématiques en langue Arabe

ARTICLE 2/ Le Directeur de Personnels Enseignants et Administratifs est chargé de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Fait à Alger, le 23 1973

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE

DESTINATAIRES:

- Mr. le Conseiller Technique chargé des Problèmes de l'Éducation.
- x l'intéressé.
- Direction des Personnels.

وزير التعليم الابتدائي والثانوي
عبد الكريم بن محمود

